

FICHE DE PREVENTION : LES TRANSPORTEURS & LOGISTIENS**Adopter les bons réflexes pendant la pandémie Covid-19**

Les transporteurs et les logisticiens continuent leurs activités avec un certain nombre de contraintes. Il ne faut pas pour autant oublier certaines règles et mesures, qui permettront à tous, de mieux appréhender la suite.

Pour les biens appartenant à l'assuré ou loués, bien penser aux règles de préventions essentielles :

1. Fermer les bâtiments, les enceintes de sites, faire les contrôles du bon fonctionnement des infrastructures, RIA, Frigo, Electricité, vidéosurveillance.
2. Pour l'activité, il faut protéger les véhicules et les chargements de marchandises en cours de transport sur la route ou en transit.
3. Protéger le matériel roulant et/ou de manutention en les remisant dans des locaux clos et/ou en fermant les véhicules à clefs et en enclenchant les moyens de protections complémentaires existants.
4. Penser à bien s'assurer de la faisabilité du transport et/ou de la prestation à réaliser : il faut demander et obtenir des écrits de chaque maillon de la chaîne du transport, sur ses demandes, possibilités et/ou impossibilités des chargeurs, destinataires, affrétés et sous traitants.

Contactez nos équipes et/ou Groupe SAVE qui a un réseau en ordre de marche, permettant de vous épauler au quotidien.

Dans l'urgence, en cas de litige et/ou de désaccord, demandez aux chauffeurs de prendre des photos, qui nous permettront de définir avec des éléments concrets de la responsabilité ou pas d'un Transporteur.

En tant que personne et entreprise responsable, le chef d'Entreprise se doit de rédiger une note aux chauffeurs et personnels en contact avec l'extérieur, afin de bien respecter les gestes barrières, maintenir les distances de sécurité, sans omettre l'utilisation impérative de gels hydro alcooliques, de gants, de masques et de lunettes, s'il a la possibilité de leur en fournir.